

**FORMATION** L'initiative sur les bourses d'étude veut rendre le système plus égalitaire en confiant ses rênes à la Confédération. Face-à-face entre le PS Mathias Reynard et l'UDC Jean-Pierre Grin.

## Boursiers au bon vouloir des cantons



PROPOS RECUEILLIS PAR  
CHRISTIANE IMSAND

Le système fédéraliste qui régit l'octroi des aides à la formation entraîne de profondes disparités. Pour espérer décrocher une bourse d'étude, il vaut mieux être vaudois ou jurassien que glaronnais. L'Union des étudiants de Suisse entend mettre fin à cette inégalité de traitement en transférant à la Confédération les compétences cantonales. Elle demande aussi une augmentation des prestations de manière à garantir un niveau de vie minimal. Son initiative sera soumise au peuple le 14 juin. Le socialiste valaisan Mathias Reynard est l'un de ses principaux fers de lance. Il affronte l'UDC vaudois Jean-Pierre Grin, qui la combat avec l'ensemble de la droite. Tous deux siègent dans la commission de l'éducation du Conseil national.



Le socialiste valaisan Mathias Reynard est l'un des principaux fers de lance de l'initiative de l'Union des étudiants de Suisse. Il affronte l'UDC vaudois Jean-Pierre Grin LUCAS VUITTEL

**Quarante ans vous séparent. Comment chacun d'entre vous a-t-il financé sa formation?**

**Mathias Reynard:** J'ai fait des études de lettres à l'université de Lausanne, puis la Haute Ecole pédagogique. J'ai bénéficié d'une aide financière de ma famille que j'ai complétée en travaillant dans un bistrot. Je n'avais pas droit à une bourse, car mon père est indépendant.

**Jean-Pierre Grin:** Mon père était agriculteur indépendant. J'ai fait un apprentissage agricole, suivi d'une formation en gestion et d'une maîtrise. Mis à part une année en école professionnelle, c'était une formation en cours d'emploi. Je travaillais sur l'exploitation.

**Vous venez du canton de Vaud qui est l'un des plus généreux en matière de bourse d'étude. Les étudiants des régions périphériques n'ont pas cette**

**chance. Un système national ne garantirait-il pas l'égalité de traitement?**

**J.-P. G.:** Il est vrai qu'il y a actuellement une forte inégalité entre les cantons. L'initiative soulève un problème réel, car l'accès à la formation doit être garanti à tous les jeunes quelle que soit la situation financière de leur famille. Je pense néanmoins que l'initiative ne propose pas la bonne solution. Elle veut centraliser l'octroi des bourses d'études alors que la formation tertiaire, EPF exceptées, est du ressort des cantons. Or ces derniers ont déjà pris les choses en mains. Le concordat qui est actuellement en gestation permettra une harmonisation sur le plan national.

**M. R.:** C'est une illusion. Au cours de ces dernières années, on a assisté à un désengagement

de l'Etat. Les montants alloués sont inférieurs à ceux des années 90. Il y a à peine plus de 7% des jeunes qui bénéficient d'une bourse. La mobilité demandée aux étudiants renforce l'inégalité de traitement. Le concordat n'y changera rien. D'ailleurs, dix cantons ne l'ont toujours pas signé.

**Ne peut-on pas y voir un pas dans la bonne direction?**

**M. R.:** Il est très insuffisant. Voyez le cas du Valais, qui n'a pas signé le concordat, mais qui respecte globalement ses conditions matérielles. Cela n'empêche pas le jeune Valaisan qui va étudier à Zurich de toucher une bourse moitié bien dotée que celle de son collègue vaudois dans la même situation.

**J.-P. G.:** Il n'y aura jamais d'égalité de traitement absolue. Le concordat prévoit un standard minimum de 16 000 francs pour une bourse complète. C'est un montant qui garantit une mixité entre la bourse et le travail rémunéré que l'on peut demander à un étudiant. Si on suivait la logique de l'initiative, il faudrait aller jusqu'à 24 000 francs, et cela n'inciterait pas l'étudiant à travailler à côté. Ce qu'il faut, c'est inciter

les cantons à signer le concordat. C'est l'objectif de la nouvelle loi sur les aides à la formation, qui fait office de contre-projet indirect à l'initiative. Pour que les cantons puissent toucher les subventions fédérales, ils doivent signer le concordat.

**M. R.:** Le contre-projet leur demande seulement d'adhérer à des éléments formels du concordat. Le respect du minimum de 16 000 francs n'en fait pas partie.

**J.-P. G.:** Effectivement, mais il y a une obligation morale de relever les montants tout en préservant un système fédéraliste.

**Votre parti, l'UDC, a voté contre cette loi. Vous l'avez vous aussi rejetée en votation finale...**

**J.-P. G.:** Oui, parce que j'aurais voulu que les subventions fé-

dérales soient proportionnelles aux montants engagés par les cantons. Je n'ai pas été suivi par mon groupe parlementaire.

**Le contre-projet est-il un coup d'épée dans l'eau?**

**M. R.:** C'est une coquille vide!  
**J.-P. G.:** C'est tout de même une avancée...

**M. R.:** Pas pour moi. Nous avons trois propositions clés. Outre celle défendue par M. Grin qui conditionnait l'engagement de la Confédération à celui des cantons, nous demandions une augmentation des moyens fédéraux pour les bourses d'étude et l'incitation à une harmonisation matérielle du montant des bourses. Si ces trois points avaient été retenus, l'initiative aurait été retirée. Mais nous avons perdu sur toute la ligne. ○

**ARGOVIE**  
**Sur la piste des motifs du tueur**

La police argovienne poursuivait son enquête hier après le drame familial qui a fait cinq morts par balles, samedi soir à Würenlingen (AG). Les enquêteurs espèrent pouvoir informer cette semaine encore sur les motifs du tueur.

Les responsables de l'enquête n'ont pas voulu se prononcer hier sur les informations de la presse affirmant qu'un héritage serait un motif possible du crime. Pour la police, il s'agit d'un drame relationnel. Le Ministère public a ouvert une procédure pour homicides.

Le drame s'est déroulé samedi soir à deux endroits différents dans un quartier résidentiel à Würenlingen. Le meurtrier, un père de famille de 36 ans du canton de Schwyz, a d'abord abattu son beau-père de 58 ans, sa belle-mère de 57 ans et son beau-frère de 32 ans. Tout près de là, le meurtrier a ensuite tué un homme de 46 ans avant de se tirer une balle.

Le meurtrier vivait séparé de sa femme et de ses trois enfants. Lui et sa famille étaient à l'assistance sociale. Il n'avait pas de permis de port d'armes. L'arme avec laquelle il a tiré n'était pas militaire. ○ ATS



Le meurtrier a tué quatre personnes, puis il s'est donné la mort. KEYSTONE

**AUTOROUTE**  
**Policrière prévenue d'homicide par négligence**

L'instruction ouverte contre la policière qui avait écrasé un homme de 22 ans sur l'autoroute A1 entre Payerne et Estavayer-le-Lac l'été dernier est close. La gendarme est prévenue d'homicide par négligence, a indiqué hier le Ministère public fribourgeois.

L'affaire a été renvoyée en jugement devant le Tribunal pénal de la Broye. L'enquête a permis de conclure que l'homme écrasé était fortement alcoolisé au moment de l'accident survenu dans la nuit du 27 au 28 août. Il s'est rendu lui-même sur l'autoroute où il s'est couché sur la ligne de séparation entre la sortie et la voie de droite de l'autoroute. L'agente de la gendarmerie qui se rendait en urgence à Payerne pour une agression s'est rendu compte trop tard de sa présence. Alors que le compteur de sa voiture affichait 119 km/h, elle a tenté une manœuvre d'évitement qui n'a pas suffi à éviter le choc. L'homme, atteint au visage et au cou, était décédé sur place de ses blessures. La victime habitait la localité voisine d'Estavayer-le-Lac. ○ ATS

« On a assisté à un désengagement de l'Etat. Les montants alloués sont inférieurs à ceux des années 1990. »

MATHIAS REYNARD CONSEILLER NATIONAL SOCIALISTE

« Il faudrait allouer jusqu'à 24 000 francs, et cela n'inciterait pas l'étudiant à travailler à côté. »

JEAN-PIERRE GRIN CONSEILLER NATIONAL DÉMOCRATE DU CENTRE

## Il n'y a pas de solution bon marché

**M. Grin, vous avez deux filles qui ont fréquenté l'une l'EPFL, l'autre la HEP. Cela vous a coûté cher?**

**Jean-Pierre Grin:** Oui, cela nous a coûté environ 12 000 francs par année, mais elles ont aussi travaillé à côté de leurs études. Et par chance, elles pouvaient rentrer à la maison le soir.

**Mathias Reynard:** On voit par là à quel point cette initiative est nécessaire. Les familles qui n'ont pas vos ressources risquent de tomber dans la précarité au moment où leurs enfants arrivent en formation. Bien

sûr, ceux-ci peuvent effectuer des petits boulots comme le font déjà les trois quarts des étudiants, mais ce système a ses limites. Au-delà de quelques heures, c'est un facteur de prolongation des études. Et cela entraîne pour la société un coût plus important que notre initiative.

**Celle-ci pourrait provoquer des dépenses supplémentaires de 500 millions de francs par année...**

**M. R.:** Nous disons plutôt 400 millions, mais cela dépend surtout de la loi d'appli-

cation. Quoi qu'il en soit, il faut mettre ces coûts en relation avec ceux qui sont dus au manque de personnel qualifié. Les PME les chiffrent à 4,2 milliards de francs par année. Il est donc rentable d'investir dans la formation. C'est aussi indispensable dans un objectif de démocratisation des études. Dans les familles d'ouvriers, il n'y a que 5% des jeunes qui font des études. Et ce chiffre stagne.

**J.-P. G.:** Ce n'est pas forcément significatif. L'orientation du jeune dépend souvent du milieu social dans lequel il vit. Spontané-

ment, le jeune issu d'un milieu ouvrier s'orientera plus facilement vers un apprentissage que vers une formation tertiaire.

**M. R.:** Il y a bien sûr des facteurs sociologiques qui interviennent, mais on ne peut pas occulter l'aspect financier. Il conduit à privilégier une formation moins coûteuse.

**J.-P. G.:** Notre société a trop tendance à valoriser la formation académique. Il faudrait revaloriser les salaires des travailleurs manuels par rapport à ceux des professionnels du tertiaire. ○